



11 Les aides au conseil

Points clés

- Le diagnostic court de l'Anact
- L'intervention d'OSEO-Anvar
- Le Fonds Régional d'Aide au Conseil (FRAC)

Le diagnostic court de l'ANACT

Réalisé par l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) ou ses Associations Régionales (ARACT), le diagnostic court permet à l'entreprise de cerner les enjeux de son projet ou d'identifier ses difficultés dans 4 domaines : gestion des âges, santé au travail et risques professionnels, changements technologiques et organisationnels, gestion de l'organisation, des compétences et des qualifications.

Gratuit, d'une durée de trois à cinq jours, le diagnostic est mené par un intervenant de l'ANACT et débouche sur des propositions d'actions.

L'intervention d'OSEO-Anvar

Établissement public, le groupe OSEO a pour mission de financer et d'accompagner les PME - en appui des politiques nationales et régionales, et en complément du secteur privé - à toutes les étapes de leur développement : création/reprise, innovation, croissance, développement international...

Pour ce faire, OSEO exerce trois métiers :

- le soutien à l'innovation : OSEO innovation ;
- le financement des investissements et du cycle d'exploitation, en partenariat avec les établissements bancaires : OSEO financement ;
- la garantie des financements bancaires et des interventions en fonds propres (OSEO garantie).

Le Fonds Régional d'Aide au Conseil (FRAC)

Piloté par le Conseil régional, le FRAC a pour objectif de permettre aux entreprises de recourir à des conseils extérieurs à un moment important de leur développement : mise en place de nouvelles technologies de l'information et de la communication, étude de marché...

Chaque Conseil régional détermine les conditions d'accès au Fonds et les taux des aides.

S'appuyer sur une expertise externe

Changement technologique, gestion des âges, projet innovant... l'entreprise peut avoir besoin de conseils et d'expertise externes pour se développer.

Diverses aides existent qui permettent, via le recours à des consultants, de définir un projet, d'analyser sa faisabilité, d'identifier les étapes et conditions de sa mise en œuvre... A l'occasion du diagnostic mené et des préconisations qui en découlent, l'entreprise peut identifier plus précisément ses besoins en termes de compétences et de formation.

Voici, sans exhaustivité, quelques aides mobilisables.

Bon à savoir

Les Conseils régionaux proposent diverses aides aux entreprises dans les domaines de l'emploi, de la formation et du développement économique..., chacune déterminée en fonction des besoins locaux identifiés. Ne pas hésiter à contacter son Conseil régional !

Pour en savoir plus

- Sites Internet :
 - www.anact.fr
 - www.oseo.fr
 - Site du Conseil régional concerné